



Marloie, le 19 janvier 2009

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural du 15 janvier 2009, à Houyet

Présents : M. PETTT Yvan, Président ;

Mmes et Ms. JAMIN Nathalie, ROBA Fabienne, ROUARD Didier, GODFRIN Geneviève, PLAQUETTE Lionel, LENOIR Catherine, ARNOULD Muriel, PAULUS René, MAIRIAUX Pierre, CLEENDERS Jacky, GILLARD Jean, WANTIER Simone, RATY Guillaume, LISSOIR Julien, DETHISE Jean, ADNET Achille, PETTT Hugues, VAN CUTSEM Joëlle, LEBRUN Jacques, LISSOIR Colette, LEFEBVRE Jean, PERPETE Patrick, GILSON Philippe, DARON Thierry, HUBOT Johan, JADOUL Stéphane, DAVIN Emmanuel, STASSIN Jacques, BASSIAUX Ginette, HAUTOT Georges, CLAUDE Patricia, MINGEOT Christiane, TAPIE Isabelle, ROSIERE Olivier, ROUARD Sébastien, MATZ-MATHIEU Micheline ;

M. CHARLIER André, Invité ;

M. GOBLET Nicolas, employé communal en charge du développement rural ;

Ms. SIMON Jean-Christophe et JACQUET Alain, FRW.

Excusés : Mmes et Ms. LEDENT Pierre, ALEXANDRE Christian, DEPIERREUX Delphine, ABSIL Marie-Claude, LAMBERT Christian, CARNOT David, GRIES Dominique, ETIENNE Donia.

Après la traditionnelle photo, Monsieur PETTT, Président de la CLDR, accueille les participants à cette première réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR). Après les réunions d'information – consultation dans les villages, l'installation de la CLDR est une nouvelle étape importante pour l'opération de développement rural. La CLDR est un organe officiel, décidé par le Conseil Communal, et a une mission particulièrement importante : la construction collective du nouveau Programme Communal de Développement Rural de Houyet. Monsieur PETTT souhaite un bon travail à tous les participants et espère que les réflexions mèneront rapidement à des solutions, les plus parfaites possibles, et à des réalisations, petites et grandes.



Fondation Rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1E - 6900 MARLOIE

Tél: (0)84 21 98 60
Fax: (0)84 36 88 66
famenne@frw.be - www.frw.be



M. SIMON (FRW) souhaite également la bienvenue à tous les participants. Cette première réunion a pour objectifs de construire des bases solides, plus particulièrement :

- de fournir à tous les informations essentielles à la suite de l'opération de développement rural ;
- de faire connaissance et de définir les rôles et missions de chacun ;
- de définir des règles de fonctionnement ;

... le tout dans la convivialité !

1. Présentation des membres de la CLDR

M. SIMON invite les participants à se présenter tour à tour en regard d'une image qui leur parle, les symbolise ou représente quelque chose à leurs yeux.

Les présentations interviennent en 3 temps, répartis au fil de la réunion.

2. Rappel des objectifs et de l'évolution de l'Opération de Développement Rural

M. SIMON informe l'assemblée sur un certain nombre de points relatifs à l'opération de développement rural en cours sur la commune.

2.1. LA FONDATION RURALE DE WALLONIE (FRW)

- organisme privé d'utilité publique ;
- actif depuis plus de 25 ans ;
- accompagne 96 communes ;
- 7 équipes de terrain en Wallonie ;
- 98 collaborateurs/trices.

L'équipe pluridisciplinaire qui accompagne la commune de Houyet travaille au bureau Ardenne-Famennaise basé dans le cadre exceptionnel de la Vieille Cense à Marloie. Cette équipe accompagne actuellement 10 communes : Tenneville, Houffalize, Wellin, Somme-Leuze, Houyet, Hotton, Erezée, La Roche-en-Ardenne, Nassogne et Marche.

2.2. ROLES JOUES PAR LES AGENTS DE DEVELOPPEMENT

- organiser et animer les réunions ;
- veiller à la cohérence de l'opération ;
- aider et conseiller la commune et ses habitants ;
- jouer un rôle de relais entre la commune, la population et la Région Wallonne ;
- dynamiser l'ODR en toute neutralité ;
- épauler la cellule communale.

L'administration communale est aussi un acteur important de l'opération ; Nicolas GOBLET en est la personne relais.

2.3. MA COMMUNE MENE UNE ODR : QU'EST-CE DONC ?

L'objectif d'une Opération de Développement rural (ODR) est d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants d'une commune en vue d'y assurer une meilleure qualité d'existence. Autrement dit, c'est dynamiser la commune dans tous les secteurs, aussi bien la vie associative, la culture, l'économie et l'agriculture que l'environnement, les sports... C'est une opération par laquelle la commune s'engage à faire participer ses citoyens à une réflexion globale et cohérente sur la stratégie de développement de la commune – autrement dit sur les projets/actions que vous souhaitez voir se concrétiser dans les 10 années à venir.

Le Développement rural est réglementé par un décret de la Région wallonne datant de juin 1991 et par un arrêté du 23 novembre 1991.

La commune de Houyet a déjà mené une opération de développement rural, ce qui a permis de réaliser différents projets : la restauration du barrage sur la Lesse et du bief du moulin à Wanlin, la création d'une maison de village à Ver, le balisage du réseau de promenades... Certains projets vont se concrétiser dans les prochains mois : la création d'une microcentrale hydroélectrique à Wanlin, la rénovation de la maison de village de Finnevaux, l'aménagement de la place de la Station et du triangle du Maupas à Houyet... Mais, toutes les réalisations ne demandent pas de grosses sommes d'argent ; ainsi l'animation « Dimanche, on joue » a connu plusieurs éditions et a rassemblé de nombreux participants. Il s'agissait, un dimanche après-midi, de proposer une dizaine d'ateliers (jeux, bricolages...) pour les enfants de 3 à 7 ans et leurs parents. Plusieurs associations locales et des bénévoles assuraient le bon fonctionnement de cet événement.

QUELQUES GRANDS PRINCIPES :

- Une Opération de Développement rural vise à valoriser les ressources endogènes, matérielles ou humaines, de la commune à travers toute une série de projets et actions.
- Le territoire d'action est l'ensemble du territoire communal.
- La clé de voûte d'une Opération de Développement rural est la participation citoyenne. On s'attache à travailler à des projets ou actions qui bénéficieront à tous les habitants dans le court et le long terme.
- Certains projets se verront subventionner à 80% (maximum) par la Région wallonne. Mais diverses actions identifiées par les habitants pourront aussi être menées sans faire appel à des fonds : un brin de motivation et de volonté et... le tour est joué !
- Le développement global et intégré de la commune est prôné.

IL Y A 5 GRANDES ETAPES QUI RYTHMENT L'ODR :

1. **Information et consultation** de la population → *mai à juin 2008*
2. Composition d'une **CLDR** (Commission locale de Développement rural) chargée de piloter toute l'Opération → *liste approuvée le 15 décembre 2008 par le Conseil communal*
3. Organisation de **groupes de travail** thématiques ou par village pour approfondir les premières idées émises en consultation
4. Rédaction du **PCDR** (Programme communal de Développement rural) qui recèle un diagnostic du territoire, une synthèse de la participation de la population mais surtout les grands objectifs de développement de la commune identifiés avec le concours des habitants ainsi que les fiches de réalisation des futurs projets. ***Cette rédaction se fait parallèlement aux autres étapes et est prise en charge par le Bureau Economique de la Province de Namur (BEPN) avec l'aide de l'ICEDD et de l'INASEP.***
5. **Réalisations** des projets et actions

Questions – réponses :

- Tous les projets sont-ils subventionnés ?
Dans son budget, la Région wallonne a un article réservé aux opérations de développement rural (environ 16,5 millions €). Mais, le nombre de communes éligibles à ce budget augmente régulièrement ; les sollicitations sont donc nombreuses. Le budget est donc limité et la commune n'a pas de droit de tirage ; il faut « monter » des dossiers.
En fonction des projets, la commune peut aussi solliciter diverses sources de financement au niveau régional, communautaire, fédéral, voire européen.
Mais, la priorité est d'abord de construire les meilleurs projets possibles, puis ensuite seulement de rechercher leurs modes de financement.
- Tous les projets demandent-ils des budgets importants ?

Certains projets demandent plus de coordination et de bonne volonté que de gros budgets ; c'était le cas de « Dimanche, on joue ». La commune a aussi commencé à répondre aux demandes des habitants par rapport à une série de petits travaux dans les différents villages. Très régulièrement, les opérations de développement rural permettent d'initier rapidement des actions d'informations, des sensibilisations, des formations, des petits travaux, des coordinations...



Zoom particulier sur les étapes déjà franchies à Houyet :

Il y a eu 12 réunions d'information-consultation dans les villages auxquelles 150 personnes ont assisté. La FRW a également mené des visites de terrain et rencontré des personnes-ressources dans de nombreux domaines.

La réunion de synthèse, en octobre à la ferme d'Harroy, a rassemblé 150 personnes.

Au total, c'est plus de 300 projets et actions qui sont récoltés.

En parallèle, la FRW et l'auteur de programme mènent une analyse du territoire.

3. Définition des missions de la CLDR

La Commission locale de Développement rural est aux commandes de toute l'Opération de Développement rural : elle la pilote dès à présent et jusque la fin du programme.

C'est un organe consultatif représentatif de la population. Elle est le relais entre la population et le Conseil communal.

Les personnes qui constituent la Commission ont été sélectionnées par le Conseil communal sur base de candidatures volontaires récoltées, soit lors des réunions d'information-consultation et de synthèse, soit via l'appel lancé dans la presse et dans le bulletin communal.

Critères sur lesquels s'est opérée la sélection :

Ces personnes sont...

- représentatives de la vie politique et socio-professionnelle ;
- issues des différents villages du territoire communal ;
- motivées, dynamiques et disponibles !

4. Approbation du règlement d'ordre intérieur

Chaque membre de la Commission a reçu pour avis, préalablement à cette réunion, une copie de la proposition de règlement d'ordre intérieur (ROI).

M. SIMON insiste sur certains articles de ce ROI – notamment sur le fait que les membres effectifs et suppléants auront tous le droit de vote – et informe les membres de la Commission qu'une charte morale résumant les grands points de ce règlement a été rédigée à leur intention.

Questions – réponses :

- Ne serait-il pas possible de fixer les dates des réunions ?
Les participants seront toujours informés le plus tôt possible de la date de la prochaine réunion, voire des prochaines réunions. Les rencontres se tiendront généralement le mercredi ou le jeudi, à 20h00. Par contre, il est délicat de fixer les dates dans le règlement d'ordre intérieur car il faut conserver une certaine souplesse.
- Quelle est la différence entre un effectif et un suppléant ?
En pratique, il n'y a pas de différence ; les deux ont les mêmes droits, dont celui de vote, et les mêmes devoirs. Le fait d'avoir des effectifs et des suppléants est une exigence du décret relatif au développement rural.

Le ROI est approuvé à l'unanimité par la CLDR. Il sera présenté au prochain Conseil Communal pour ratification.

Une charte morale est distribuée aux participants (voir en annexe). Ce document reprend une série de points auxquels les membres doivent être attentifs pour un bon fonctionnement de la Commission.

Une discussion s'engage sur le rôle de relais et sur la communication.

D'une part, la commune va mettre ses supports de communication à disposition de l'opération de développement rural :

- Le site internet de la commune compte une rubrique développement rural déjà bien étoffée ; ces pages (<http://www.houyet.be/pages/houyet419.asp>) continueront à être complétées au fil de l'opération.
- Le bulletin communal pourra également être utilisé.
- Lors des réunions de consultation dans les villages ou lors du retour à la population, la commune a aussi réalisé des toutes-boîtes.

D'autre part, chaque membre a un rôle de relais vis-à-vis de son village ou d'une catégorie socioprofessionnelle. Il est donc important que les habitants puissent identifier leurs relais à la CLDR et puissent les contacter facilement. Mais, il faut aussi respecter la vie privée de chacun. Des choix, collectifs ou individuels, devront donc être faits par rapport aux informations (numéro de téléphone ou de GSM, adresse mail...) qui seront communiquées.

Des précautions peuvent également être prises. Par exemple, pour les mails, se créer une nouvelle adresse réservée à l'opération de développement rural, faire les envois groupés en copie cachée... Monsieur Petit propose que la structuration de la communication fasse l'objet d'une discussion lors d'une prochaine rencontre.

5. Divers

- Chacun est invité à remplir et remettre sa fiche de présentation.
- Le vendredi 6 février, en fin d'après-midi, et le samedi 7 février, toute la journée, la CLDR de Nassogne organise une exposition pour présenter son nouveau PCDR (approuvé par le Gouvernement wallon en septembre 2008). C'est donc une occasion particulièrement intéressante de voir le contenu de ce nouveau programme et de rencontrer des habitants qui ont participé activement à son élaboration.
- La prochaine réunion de la CLDR se tiendra le **jeudi 12 février à 20h00** ; le lieu sera précisé dans l'invitation. Cette réunion sera le début du travail de réflexion sur la stratégie, avec la présentation de l'analyse socio-économique de la commune.
- Pour terminer cette première réunion de CLDR, la commune offre le verre de l'amitié.

Le Président de la CLDR,

La Fondation Rurale de Wallonie,

Yvan Petit

Jean-Christophe Simon et Alain Jacquet

En tant que membre de la CLDR, je m'engage à...

- Participer aux réunions de la Commission et prévenir prioritairement la FRW ou la commune (ou un autre membre de la CLDR) si je ne saisis être présent. Je m'engage également à être ponctuel.
- Permettre un débat démocratique où la parole de chacun est écoutée et respectée.
- Relayer en réunion les intérêts, avis ou préoccupations d'un ou plusieurs groupes de citoyens, d'un village, d'une profession, etc. Je m'engage à être le porte-parole de ce groupe (ne pas parler en mon nom propre) et ainsi permettre à la CLDR d'être représentative de l'ensemble des habitants de la commune de Houyet (rôle de relais de la population).
- Informer la population des discussions, des projets et du travail de la Commission locale de Développement rural (rôle de relais vers la population)
- Défendre la place et l'intérêt du travail avec les habitants tout au long de l'Opération de Développement Rural. Dans ce contexte, je m'engage à motiver les habitants de la commune à participer aux groupes de travail ou autres réunions citoyennes.
- Participer aux réunions des groupes de travail auxquels je me suis engagé et faire un retour objectif en CLDR des débats qui y sont menés.
- Manifester un besoin d'information (présentation, visite de terrain, discussion, débat...) me permettant d'avoir une bonne perception des enjeux de la commune et des besoins de la collectivité. Et ce, afin de mener à bien les missions qui m'incombent, notamment celle d'assurer mon rôle d'avis auprès du pouvoir communal.
- Me retirer si je n'ai plus l'envie ou le temps de participer. Et ce, afin de laisser ma place à quelqu'un d'autre et ainsi permettre à un maximum d'habitants d'être représentés aux réunions.
- Être respectueux de mon droit de vote en faisant toujours prédominer l'intérêt collectif. Je dois toujours avoir à l'esprit que la CLDR travaille pour l'ensemble de la population et non pour le seul intérêt de ses membres. Effectifs et suppléants ont le même poids au sein de la Commission (la distinction entre les 2 est une exigence du décret...)
- Exprimer mes suggestions, contentements ou reproches de manière constructive et respectueuse ; et ce, tant sur le fonctionnement de la Commission que sur les points et projets qui y sont traités.